

Professeur chargé d'encadrer le parcours instrumental et la formation musicale

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE PLOUFRAGAN
Grade :	Assistant d'enseignement artistique
Référence :	O02219029500
Date de dépôt de l'offre :	21/02/2019
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Non Complet
Durée :	2h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/04/2019
Date limite de candidature :	21/03/2019
Service d'affectation :	Centre Culturel

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Côtes d'Armor
Lieu de travail :	22 rue de la Mairie 22440 Ploufragan

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Assistant d'enseignement artistique
Famille de métier :	Enseignements artistiques
Métier(s) :	Enseignante / Enseignant artistique

Descriptif de l'emploi :

Au sein du Centre Culturel, vous serez chargé(e) : - d'encadrer l'activité de "parcours instrumental" pour les enfants, - d'enseigner la formation musicale, - d'évaluer en continu les élèves.

Profil demandé :

- Musicien(ne) saxophoniste, accordéoniste et percussionniste formé à l'enseignement en milieu artistique,
- Intervention en milieu scolaire,
- Connaissances des outils informatiques liés à l'enseignement musical.

Mission :

- Recherche et développement autour de sa discipline instrumentale,
- Adaptation des supports pédagogiques au profit musical des élèves et des groupes instrumentaux,
- Préparation des projets de l'école de musique avec l'équipe pédagogique et les élèves,
- Permettre les passerelles entre la discipline et les autres activités du Centre Culturel,
- Participation aux réunions pédagogiques de l'école.

Contact et informations complémentaires : Adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) par courrier à :
Monsieur le Maire Hôtel de Ville 22 rue de la Mairie 22440 PLOUFRAGAN Renseignements auprès de M. Christophe HAMONIC,
responsable du Centre Culturel - 02 96 78 89 24

Téléphone : 02 96 78 89 00

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.